



# Règlement du jeu-concours « Quel Biodiv'acteur êtes-vous ? »

#### **Article 1 - Organisation**

La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), association loi 1901, dont le siège social est Fonderies Royales, CS 90263, 17305 Rochefort CEDEX, organise, du vendredi 12 avril 2016 au mercredi 25 mai 2016 à minuit, un jeu-concours intitulé « Quel Biodiv'acteur êtes-vous ? ».

#### **Article 2 - Objet**

Le principe de ce jeu-tirage au sort est de poster une photo portrait sur le site www.lpo.fr avec un objet symbolique d'une des 16 actions de la démarche Biodiv'acteurs. La démarche photographiée doit être positive et respectueuse de la nature. Les photos originales sont encouragées.

#### **Article 3 - Participation**

#### Article 3.1 - Conditions de participation

La participation au jeu-tirage au sort est gratuite et sans obligation d'achat. Le jeu-tirage au sort est ouvert à toute personne physique ayant sa résidence en France métropolitaine ou ayant son adresse habituelle en France métropolitaine, excepté aux salariés de la LPO. Si la personne est mineure, elle doit pouvoir justifier d'une autorisation de ses représentants légaux pour participer au jeu. La LPO se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier le participant en l'absence de justification de cette autorisation. Lorsque le participant au jeu est mineur, ses représentants légaux autorisent autant que besoin la reproduction et la représentation de la photographie, permettant ainsi à la LPO et à ses partenaires de l'exploiter dans le cadre de la promotion du jeu et de la Fête de la Nature.

Une seule participation est autorisée par famille et par personne (même nom, même adresse). Les participants déposeront leur photo sur le site internet https://www.lpo.fr/. La photo sera vérifiée puis publiée sur la galerie photo des participants par la LPO.

Devront être indiqués en complément de la photo, le nom, le prénom et l'adresse électronique, l'adresse postale, le sexe, la date de naissance du participant et l'action Biodiv'acteur choisie.

#### Article 3.2 - Demande de remboursement des frais de participation au jeutirage au sort

Les frais de participation sur le site https://www.lpo.fr/ au jeu-tirage au sort seront remboursés en timbres sur simple demande écrite, libellée à l'adresse suivante uniquement : LPO, Jeu – Tirage au sort « Quel Biodiv'acteur êtes-vous ? », Fonderies Royales, CS 90263, 17305 Rochefort Cedex. Toute demande





adressée à une autre adresse sera considérée comme nulle. Les modalités de remboursement seront les suivantes : sur des critères objectifs, il a été déterminé qu'une connexion d'une durée de 3 minutes est suffisante pour participer au jeu-tirage au sort. Les frais de participation seront en conséquence remboursés sur cette base : 1 connexion = 3 minutes = 1 timbre à 0,10 € (sur la base du tarif local en heure pleine en vigueur). La demande de remboursement devra être adressée à l'adresse mentionnée ci dessus au plus tard 15 jours calendaires à compter de la date de clôture du jeu-tirage au sort, le cachet de la Poste faisant foi. Cette demande devra mentionner précisément les nom, prénom, adresse de son auteur ainsi que la date et l'heure de la connexion. Il n'y aura qu'un seul remboursement par foyer téléphonique.

# Article 3.3 – Demande de remboursement des frais de la demande de remboursement des frais de participation

Les frais de la demande de remboursement seront remboursés sur demande écrite, sur la base du tarif lettre, au tarif lent en vigueur (envoi de moins de 20 grammes). Cette demande devra être jointe à la demande de remboursement des frais de participation. Il n'y aura qu'un seul remboursement par foyer.

#### Article 4 - Tirage au sort

Les gagnants seront tirés au sort le lundi 30 mai 2016. Les gagnants seront avisés par courrier électronique au plus tard 30 jours calendaires à compter de la date du tirage au sort.

#### Article 5 - Lots à gagner

Les lots à gagner seront attribués du 1er au 20ème prix avec la distribution suivante :

- 1<sup>er</sup> prix : 1 séjour d'1 nuit (transport, hébergement et 2 repas inclus) pour 2 personnes à l'Ile de Ré avec sortie nature individuelle et personnalisée à la réserve de Lilleau des Niges, accueil par Allain Bougrain Dubourg + 1 Carte cadeau 100€ Nature & Découvertes
- 2º prix : 1 sortie nature individuelle et personnalisée avec l'association LPO locale la plus proche du gagnant + 1 séjour nature LPO Escursia (le séjour le plus proche du gagnant sera choisi parmi ces 3 lieux : Bretagne / Massif Central / Aquitaine-Charentes) de 2 jours et 1 nuit (hébergement et repas inclus) pour 2 personnes + 1 Carte cadeau de 100€ Nature & Découvertes
- 3° prix : 1 sortie nature individuelle et personnalisée avec l'association LPO locale la plus proche du gagnant + 1 nuit dans une cabane familiale au Village Flottant de Pressac pour 4 personnes (petit-déjeuner inclus) + 1 Carte cadeau de 100€ Nature & Découvertes
- 4º prix: 1 sortie nature individuelle et personnalisée avec l'association LPO locale la plus proche du gagnant + 1 nuit dans une cabane familiale au Village Flottant de Pressac pour 4 personnes (petit-déjeuner inclus) + 1 Carte cadeau de 100€ Nature & Découvertes
- 5° prix : 1 sortie nature individuelle et personnalisée avec l'association LPO locale la plus proche du gagnant + 1 week-end Nature (2 nuits) en Location ou Cotton Lodge nature pour 4 personnes + 1 Carte cadeau de 100€ Nature & Découvertes
- 6<sup>e</sup> prix : 1 week-end Nature (2 nuits) en Location ou Cotton Lodge nature pour 4 personnes + 1 Carte cadeau de 100€ Nature & Découvertes + 1 Carte cadeau de 50€ Botanic





- 7<sup>e</sup> prix: 1 week-end Nature (2 nuits) en Location ou Cotton Lodge nature pour 4 personnes + 1
  Carte cadeau de 100€ Nature & Découvertes + 1 Carte cadeau de 50€ Botanic
- 8° prix : 1 paire de jumelles Nikon ACULON W10 10X21 BLANC + 1 Carte cadeau de 100€ Nature & Découvertes + 1 Carte cadeau de 50€ Botanic
- 9<sup>e</sup> prix : 1 Abri pour hérissons offert par la Boutique LPO + 1 Carte cadeau de 100€ Nature & Découvertes + 1 Carte cadeau de 50€ Botanic
- 10<sup>e</sup> prix: 1 Abonnement d'un an à L'Oiseau Mag et L'Oiseau Mag Junior (abonnement d'un an = 4 numéros) + 1 Carte cadeau de 100€ Nature & Découvertes + 1 Carte cadeau de 50€ Botanic
- 11<sup>e</sup> prix: 1 Abonnement d'un an à L'Oiseau Mag et L'Oiseau Mag Junior (abonnement d'un an = 4 numéros)
- 12º prix: 1 Abonnement d'un an à L'Oiseau Mag et L'Oiseau Mag Junior (abonnement d'un an = 4 numéros)
- 13<sup>e</sup> prix: 1 Abri pour abeilles solitaires offert par la Boutique LPO
- 14<sup>e</sup> prix : 1 Chèque Cadeau de 25€ Boutique LPO
- 15<sup>e</sup> prix : 1 Chèque Cadeau de 25€ Boutique LPO
- 16° prix : 1 Tee shirt LPO Tous Biodiv'Acteurs offert par la Boutique LPO + 1 Mug LPO Tous Biodiv'Acteurs offert par la Boutique LPO
- 17<sup>e</sup> prix: 1 Mangeoire Design pour oiseaux sauvages offert par la Boutique LPO
- 18<sup>e</sup> prix: 1 Mon agenda du jardin 2016 Alain Baraton offert par la Boutique LPO
- 19<sup>e</sup> prix: 1 Tee shirt LPO Tous Biodiv'Acteurs offert par la Boutique LPO
- 20<sup>e</sup> prix: 1 Mug LPO Tous Biodiv'Acteurs offert par la Boutique LPO
- Tous les gagnants recevront des semences Botanic approuvé par la LPO en faveur de la biodiversité au jardin.

Dans le cas où la LPO ou ses fournisseurs modifieraient les lots mis en jeu, la responsabilité de la LPO ne pourra être engagée. Toutefois, si la LPO venait à modifier les lots mis en jeu, celle-ci s'efforcerait de les remplacer par des prix équivalents de valeur égale ou supérieure. Les prix ne pourront être échangés ni contre d'autres prix, ni contre leur valeur en espèces.

#### Article 6 - Propriété Intellectuelle

En participant au jeu, les participants garantissent être les uniques auteurs de la photo qu'ils soumettent et détenir les droits de propriété intellectuelle y afférents, et que les informations transmises en relation avec le sujet sont exactes et pertinentes.

Tout participant garantit en conséquence que la photo qu'il soumet constitue une œuvre originale dont il est l'auteur, qu'il est bien lui-même à la fois l'auteur et le sujet de la photo, et que celle-ci ne porte pas atteinte au droit d'un tiers et qu'il fera son affaire de toute réclamation ou revendication introduite par un ou des tiers au titre du droit à l'image.

La LPO s'engage à respecter le droit moral dont l'auteur bénéficie. En contrepartie, les participants garantissent à la LPO la jouissance paisible des droits cédés et conviennent expressément de ce que le droit au respect de leur œuvre ne sera pas atteint.





#### **Article 7 - Promotion du jeu**

Du seul fait de sa participation au présent jeu, chaque gagnant autorise par avance la LPO à utiliser son nom et son image pour toute opération de promotion liée au présent jeu, dans la limite de deux ans à compter de la date de clôture du jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

#### **Article 8 - Modification / Annulation**

La LPO se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler sans préavis le jeu-tirage au sort en cas de force majeure. Aucune responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait. La LPO ne saurait être tenue responsable des problèmes de connexion internet pouvant intervenir pendant la durée du jeu-tirage au sort.

## Article 9 - Litiges et responsabilités

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non-prévus, seront tranchés par la LPO.

Aucune demande téléphonique ou écrite relative à l'interprétation ou l'application du présent règlement, aux modalités du présent jeu-tirage au sort, ou à la liste des gagnants, ne sera admise.

### Article 10 - Dépôt légal et acceptation du règlement

Le fait de participer à ce jeu-tirage au sort implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à toute action de recours.

Ce règlement est susceptible d'être modifié à tout moment par la LPO, sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées.

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande (dans la limite d'une demande par participant) à l'adresse suivante, avant la date de clôture du présent jeu-tirage au sort (le cachet de la Poste faisant foi) : LPO, Jeu – Tirage au sort « Quel Biodiv'acteur êtes-vous ? », Fonderies Royales, CS 90263, 17305 Rochefort Cedex. Il est également disponible gratuitement sur le site https://www.lpo.fr/.

Les frais de demande de communication du règlement seront remboursés sur demande écrite adressée à : LPO, Jeu – Tirage au sort « Quel Biodiv'acteur êtes-vous ? », Fonderies Royales, CS 90263, 17305 Rochefort Cedex. Le remboursement se fera sur la base du tarif lettre, au tarif lent en vigueur (envoi de moins de 20 grammes). La date limite à laquelle cette demande de remboursement doit être envoyée est la date de clôture du jeu-tirage au sort, le cachet de la Poste faisant foi. Elle devra être jointe à la demande de communication du règlement et devra indiquer clairement les nom, prénom et adresse de son auteur. Il n'y aura qu'un seul remboursement par foyer.





# Article 11 - Loi informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu-tirage au sort sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés, du 6 janvier 1978.

Tous les participants au présent jeu-tirage au sort disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant.

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression pourra être exercée à l'adresse suivante : LPO, Fonderies Royales, CS 90263, 17305 Rochefort CEDEX.